
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 9 octobre 2024 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mairesse
M. Luc Rabouin, Président du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Gracia Kasoki Katahwa, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCES :

Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
Mme Laurence Lavigne Lalonde, Membre du comité exécutif

AUTRES PRÉSENCES :

M. Benoit Dagenais, Directeur général
Mme Peggy Bachman, Directrice générale adjointe - Habitation et économie
M. Claude Carette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
M^e Domenico Zambito, Greffier adjoint
M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
Mme Alia Hassan-Cournol, Conseillère associée à la mairesse
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
M. Alex Norris, Conseiller associé
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. François Limoges, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE24 1488

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 9 octobre 2024.

Adopté à l'unanimité.

CE24 1489

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 21 octobre 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE24 1490

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 24 octobre 2024.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE24 1491

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 31 mai 2024, à 15 h.

Adopté à l'unanimité.

10.004

CE24 1492

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 5 juin 2024, à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

10.005

CE24 1493

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 12 juin 2024, à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

10.006

CE24 1494

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 14 juin 2024, à 9 h 30.

Adopté à l'unanimité.

10.007

CE24 1495

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 26 juin 2024, à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

10.008

CE24 1496

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 3 juillet 2024, à 9 h

Adopté à l'unanimité.

10.009

CE24 1497

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité exécutif tenue le 8 juillet 2024, à 8 h 45

Adopté à l'unanimité.

10.010

CE24 1498

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 31 juillet 2024, à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

10.011

CE24 1499

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 7 août 2024, à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

10.012

CE24 1500

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 14 août 2024, à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

10.013

CE24 1501

Il est

RÉSOLU :

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 28 août 2024, à 9 h.

Adopté à l'unanimité.

10.014

CE24 1502

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour une période de trois ans, les commandes pour la location de rétrocaveuses avec opérateur pour l'exécution de travaux dans les lieux d'élimination de la neige (LEN), pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20657 :

<u>Firmes</u>	<u>Lots</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
9356-5166 Québec inc.	Lot 3 - JPA-L001-2427 Location d'une rétrocaveuse avec opérateur (LEN : Jules-Poitras 1)	266 052,15 \$
9213-4675 Québec inc.	Lot 5 - SAU-L001-2427 Location d'une rétrocaveuse avec opérateur (LEN : Sauvé)	146 961,05 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 20 650,66 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 61 951,38 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de 9356-5166 Québec inc. et 9213-4675 Québec inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour une période de trois ans, les commandes pour la location de rétrocaveuses avec opérateur pour l'exécution de travaux dans les lieux d'élimination de la neige (LEN), pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20657 :

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Location Guay (9154-6937 Québec inc.)	Lot 1 - BUT-L001-2427 Location de deux rétrocaveuses avec opérateur (LEN : Butler)	451 161,90 \$
Les Excavation DDC (2632-2990 Québec inc.)	Lot 2 - FUL-L001-2427 Location de deux rétrocaveuses avec opérateur (LEN : Fullum)	434 250,08 \$
9161-4396 Québec inc.	Lot 4 - MIL-L001-2427 Location de deux rétrocaveuses avec opérateur (LEN : Millen)	517 674,94 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 70 154,35 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 210 463,04\$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Location Guay (9154-6937 Québec inc.), Les Excavations DDC (2632-2990 Québec inc.), et 9161-4396 Québec inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1244922003

CE24 1503

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'exercer la deuxième option de prolongation de 12 mois, à compter du 1^{er} avril 2025 et d'autoriser une dépense additionnelle de 38 092,95 \$, taxes incluses, pour le service d'entretien de systèmes d'alimentation sans coupure (UPS) de divers bâtiments de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Dataglobe Canada inc. (CE21 0306), majorant ainsi le montant total du contrat de 212 314,22 \$ à 250 407,17 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 7 618,59 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1247157015

CE24 1504

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer la deuxième option de prolongation pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} février 2025 et d'autoriser une dépense additionnelle de 52 923,47 \$, taxes incluses, pour un service d'entretien, d'inspection et d'essai des dispositifs anti-refoulement (DAR) de divers bâtiments de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à la firme Mécanicaction inc. (CG21 0012), majorant ainsi le montant total du contrat de 215 218,35 \$ à 268 141,82 \$ taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 5 292,35 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1247157013

CE24 1505

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à Les Équipements Colpron inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de tracteurs utilitaire sur roues 4x4 avec équipements connexes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 259 843,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20639;
- 2- d'autoriser une dépense de 188 976,56 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Les Équipements Colpron inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1247567031

CE24 1506

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des articles, pour une période d'une ou deux saisons hivernales, les commandes pour la fourniture de service de transport de la neige, par lot, pour les arrondissements de l'Île-Bizard–Ste-Geneviève, du Plateau-Mont-Royal, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve et de Pierrefonds-Roxboro, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20666 :

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Gazon Montréal	Lot 3 - MHM-A001-2425	149 007,60 \$
Gazon Montréal	Lot 4 - MHM-A002-2425	149 007,60 \$
Groupe Thermo-Lite inc.	Lot 14 - PMR-A001-2425	141 281,28 \$
Cooray Transport inc.	Lot 15 - PMR-A002-2425	220 752 \$
Transport H. Cordeau inc.	Lot 19 - PMR-A006-2425	275 940 \$
Valosphère Environnement	Lot 20 - PMR-A007-2425	270 421,20 \$
Valosphère Environnement	Lot 25 - PRF-A011-2426	135 210,60 \$
Valosphère Environnement	Lot 26 - PRF-A013-2426	135 210,60 \$
Valosphère Environnement	Lot 29 - PRF-A019-2426	135 210,60 \$
Valosphère Environnement	Lot 30 - PRF-A021-2426	135 210,60 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 87 362,60 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 262 087,81 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.005 1245382013

CE24 1507

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron ltée pour réaliser des travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet d'enfouissement sur la rue Jarry Est, entre l'avenue Christophe-Colomb et la rue De Lorimier, pour une somme maximale de 126 676,13 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le président par intérim de la Commission des services électriques de Montréal à signer les documents requis, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1240025006

CE24 1508

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Laser AMP - Division de Ise Métal inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition de pavés compatibles avec le système de vélos en libre-service BIXI de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 970 237,65 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20559;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Laser AMP - Division de Ise Métal inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1248848016

CE24 1509

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Oracle Canada ULC, fournisseur exclusif, pour le service d'entretien des serveurs Exadata spécialisés en base de données, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 janvier 2026, pour une somme maximale de 116 918,24 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs à ce contrat, pour et au nom de la Ville;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1249834001

CE24 1510

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer la première option de prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 501 781,20 \$, taxes incluses, pour la maintenance, le support ainsi que les licences d'utilisation du matériel installé ayant permis le rehaussement des systèmes sécurisation CheckPoint Software Technologies LTD réseautique vers les plateformes de nouvelle génération, dans le cadre du contrat accordé à Gosecure inc. (CG21 0564), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 293 899,65 \$ à 2 795 680,85 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1245942003

CE24 1511

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer l'option de la première année de prolongation, sans budget additionnel, pour les lots 1 et 2, pour la fourniture, l'installation et la maintenance de solutions RFID pour le réseau des bibliothèques de la Ville de Montréal, dans le cadre des ententes-cadres conclues avec Bibliotheca Canada inc. (CM19 1194);
- 2- d'imputer les dépenses de consommation en lien avec ce dossier à même les budgets des arrondissements et du Service de la culture, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1247655002

CE24 1512

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada Itée, fournisseur exclusif, pour l'entretien et le support d'équipements informatiques corporatifs IBM, pour la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025, pour une somme maximale de 707 162,89 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction infrastructures et opérations, du Service des technologies de l'information à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1249633006

CE24 1513

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Distribution Maranda inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme pour chacun des lots, le contrat pour l'aménagement de fourgons fournis par la Ville pour les activités du Service de l'eau pour l'équipe métier en analyse du réseau et soutien aux opérations du réseau d'aqueduc et de la Direction des réseaux d'eau, aux prix de ses soumissions, soit pour une somme maximale de 1 016 921,69 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20608;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Distribution Maranda inc.	Lot 1 - Fourniture et installation d'aménagements préfabriqués pour fourgons métier dans des camions fournis par la ville de Montréal pour métier DRE-Inspection selon le devis 217G24A22	336 711,77 \$
Distribution Maranda inc.	Lot 2 - Fourniture et installation d'aménagement de fourgons métier par la Ville de Montréal pour métier ARSO - aqueduc selon le devis 227H24A22	680 209,92 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 203 384,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Distribution Maranda inc. pour le lot 2;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1245593001

CE24 1514

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder, conformément au décret 839-2013 du Gouvernement du Québec, un contrat de gré à gré à AddÉnergie Technologies inc., fournisseur unique, pour la fourniture de 300 bornes de recharge pour véhicules électriques pour une somme maximale de 2 266 062,97 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1245897004

CE24 1515

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Vitra Design Museum pour la location, l'obtention des droits de diffusion, la mise en plan, la fabrication des caisses de transport, le transport et sa coordination et la supervision technique de l'installation et du démontage pour l'exposition itinérante « Transforme ! Concevoir l'avenir de l'énergie », présentée à la Biosphère de mai 2025 à septembre 2026, pour une somme maximale de 407 100 euros (environ 607 719 \$), taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 61 065 euros (environ 91 157 \$), taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1249433004

CE24 1516

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'exercer l'option de la deuxième prolongation de 12 mois et d'autoriser une dépense additionnelle de 176 333,71 \$, taxes et contingences incluses (contrat : 166 493,92 \$ + contingences : 9 839,79 \$), pour les services techniques d'un entrepreneur spécialisé (Électricité) pour l'entretien du Plan lumière du Vieux-Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Systèmes urbains inc. (CM22 1076), majorant ainsi le montant total du contrat de 342 827,63 \$ à 519 161,34 \$, taxes et contingences incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 9 839,79 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1247629002

CE24 1517

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire conforme Superior Sany Solutions, une division d'Imperial Dade Canada inc., le contrat pour l'acquisition d'une récurveuse à plancher autonome, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 114 097,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20614;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1245978005

CE24 1518

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder aux firmes ci-après désignées, seuls soumissionnaires conformes pour chacun des lots, pour une période de deux saisons hivernales, sauf pour les lots 3 et 6 qui sont pour une saison hivernale seulement, les contrats pour la fourniture de service de remorquage dans le cadre des opérations de déneigement pour les arrondissements de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce, de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, de Rosemont–La Petite-Patrie et de Ville-Marie, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20679 :

Firmes	Lots	Montants sans contingences et variations de quantité (taxes incluses)
Ludos autos inc.	Lot 1 CDN-R001-2426	301 809,38 \$
Remorquage Marco enr.	Lot 3 MHM-R003-2425	159 539,31 \$
J.M.A.C. Remorquage, transport et déneigement inc.	Lot 4 RPP-R001-2426	275 940 \$
J.M.A.C. Remorquage, transport et déneigement inc.	Lot 5 RPP-R002-2426	275 940 \$
Rem. Groupe extreme inc.	Lot 6 RPP-R003-2425	202 356 \$
9216-1686 Québec inc.	Lot 7 VMA-R003-2426	313 857,61 \$

2- d'autoriser une dépense de 76 472,11 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

3- d'autoriser une dépense de 229 416,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

- 4- de procéder à une évaluation du rendement de 9216-1686 Québec inc., J.M.A.C. Remorquage, transport et déneigement inc., Ludos autos inc., Remorquage Marco enr., et Rem. Groupe extreme inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1248788008

CE24 1519

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder à 9200-2088 Québec inc. (Duroking Construction), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de gestion hors site des sols et matériaux en pile pour la consolidation des parois de la rampe d'accès de la carrière Saint-Michel, dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 316 217,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 522601;
- 2- d'autoriser une dépense de 231 621,74 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 358 722 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de 9200-2088 Québec inc. (Duroking Construction);
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.018 1247231060

CE24 1520

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser le transfert d'un montant de 90 000 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes vers les dépenses contingentes, pour le remplacement de systèmes énergétiques : démantèlement d'équipements existants au mazout et installation de systèmes de chauffage électrique de la caserne 44, dans le cadre du contrat accordé à Procova inc. (CG23 0109), majorant ainsi la dépense maximale du contrat de 1 525 948,20 \$ à 1 615 948,20 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1248183001

CE24 1521

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 1 149 750 \$, taxes incluses, à titre de dépenses contingentes, pour exécuter les travaux de réhabilitation environnementale des parcelles A et C de l'ancienne usine Solutia, dans le cadre du contrat accordé à Englobe Corp. (CG22 0273), provenant en partie du transfert d'un montant de 421 164 \$, taxes incluses, du contrat de base aux dépenses contingentes du contrat, majorant ainsi le montant total du contrat de 16 695 803,99 \$ à 17 424 389,99 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1245651002

CE24 1522

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder à Procova inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de la salle de tir du Centre Opérationnel Nord-SPVM et autres travaux connexes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 13 246 269,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15933;
- 2- d'autoriser une dépense de 2 649 253,94 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 1 517 670 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Procova inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.021 1245651001

CE24 1523

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 36 mois par laquelle Vincent Ergonomie inc, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels d'ergonomie exclusifs au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une somme maximale de 657 040,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20514;

- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Vincent Ergonomie inc.;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du SPVM, et ce, au rythme des besoins à combler, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1240440001

CE24 1524

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire WSP Canada inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 24 mois avec une possibilité de prolongation de 12 mois, le contrat pour la fourniture de services professionnels d'ingénierie pour la réalisation d'inspection sous-marine d'unités de fondation de structures dans le canal de l'Aqueduc, le chenal Le Moyne et le fleuve Saint-Laurent, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 294 805,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20539;
- 2- d'autoriser une dépense de 14 740,25 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de WSP Canada inc.;
- 4- d'autoriser le directeur de la Direction de la gestion des infrastructures urbaines et des entraves (DGIUE) du Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) ou son remplaçant désigné à prolonger, au besoin et sans aucune augmentation des dépenses, la durée du contrat comme prévu dans les documents contractuels, pour un maximum d'une période additionnelle de 12 mois;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1247231043

CE24 1525

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de 12 mois, et d'autoriser une dépense additionnelle de 738 015,33 \$, taxes incluses, pour divers travaux de pompage ainsi que de nettoyage à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et sur le réseau des intercepteurs, dans le cadre du contrat accordé à EBI Envirotech inc. (CG22-0495), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 518 891,12 \$ à 3 256 906,45 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1245472001

CE24 1526

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de conclure trois ententes-cadre avec la firme ci-après désignée, seule soumissionnaire, cette dernière ayant présenté une soumission conforme pour chacun des lots, d'une durée de 24 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services de dégel de branchements d'eau potable à l'eau chaude ou à la vapeur dans les arrondissements de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20619 et au tableau de prix reçu joint :

Firme	Lots	Montant (taxes incluses)
9371-8310 Québec inc. (HLB Multi-services)	1	140 729,40 \$
9371-8310 Québec inc. (HLB Multi-services)	2	133 715,93 \$
9371-8310 Québec inc. (HLB Multi-services)	3	122 793,30 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 39 723,86 \$, taxes incluses (14 072,94 \$ pour le lot 1, 13 371,59 \$ pour le lot 2, et 12 279,33 \$ pour le lot 3) à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 59 585,79 \$, taxes incluses (21 109,41 \$ pour le lot 1, 20 057,39 \$ pour le lot 2, et 18 419 \$ pour le lot 3) à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de 9371-8310 Québec inc. (HLB Multiservices);
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1249343001

CE24 1527

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'exercer l'option de la première prolongation, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2026, du contrat de services professionnels avec Desjardins Assurances, pour l'administration des régimes d'assurance collective offerts aux élués et élués municipaux, au personnel, aux retraitées et retraités de la Ville de Montréal, à l'exception des garanties en cas de décès et mutilations accidentels (CG18 0681), sans coûts additionnels, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16915 et selon les termes et conditions stipulés au contrat.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1248242001

CE24 1528

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Agence créative Leeroy inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de trois ans (2025, 2026 et 2027), avec une option de renouvellement d'un an (2028), le contrat de fourniture de services professionnels en communication-marketing pour Espace pour la vie, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 448 459,99 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 24-20638;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1248984002

CE24 1529

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 288 417,45 \$, taxes incluses, à titre d'incidences, pour couvrir les coûts additionnels liés aux activités de surveillance environnementale des travaux de réhabilitation environnementale des terrains 12 et 13 situés dans la région Est de la Ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à Loïselle inc. (CG 24 0131), majorant ainsi le montant total des incidences de 477 792,30 \$ à 766 209,75 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1249861008

CE24 1530

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet d'entente subsidiaire (numéro 202590) entre le ministère des Transports et de la Mobilité Durable du Québec et la Ville de Montréal pour la réparation du pont du chemin de la Côte-Saint-Luc au-dessus de l'autoroute 15 (Décarie) à Montréal dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (projet 21-03);
- 2- d'autoriser à cette fin une dépense de 716 294,25 \$, taxes incluses, conformément à l'entente jointe au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.029 1247231047

CE24 1531

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver le projet d'entente entre le ministère de la Sécurité publique et la Ville de Montréal pour le développement et la diffusion de formations admissibles ainsi que la participation du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) au programme de formation sur la détection de la capacité de conduire affaiblie par la drogue pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024;
- 2- d'autoriser à cette fin la réception d'une subvention maximale de 59 903 \$;
- 3- d'autoriser un budget additionnel de dépense équivalent au revenu additionnel;
- 4- d'autoriser le directeur du SPVM à signer l'entente de versement de la subvention pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 5- d'imputer ce revenu et cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1244974001

CE24 1532

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et Super Boat People pour l'exposition adaptée du projet « Ce qui nous traverse » qui sera présentée au MEM - Centre des mémoires montréalaises qui se tiendra du 4 mars au 15 juin 2025.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1248731002

CE24 1533

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver un projet de convention de prêt de local par laquelle la Ville de Montréal prête, à titre gratuit, à Les Amis de la Montagne (Mont-Royal) inc., pour une durée de 18 mois, à compter du 1^{er} novembre 2024, les locaux N3, N5, N6, N7, N8, N13, N13.1 et N13.2 situés dans le sous-sol du Chalet du Mont-Royal sis au 1196, chemin Camilien-Houde, d'une superficie d'environ 278,4 mètres carrés (2 996,67 pieds carrés), à des fins de bureaux et d'entreposage, le tout selon les termes et conditions prévus à la convention de prêt de local;
- 2- d'approuver la subvention immobilière de 52 997,07 \$ pour toute la durée du prêt de local à l'organisme Les Amis de la Montagne (Mont-Royal) inc.

Adopté à l'unanimité.

20.032 1248682007

CE24 1534

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville loue du ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, une partie du lot 2 135 416 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal et une partie non cadastrée du domaine hydrique de l'État située entre les lots 2 135 378, 2 135 379, 2 135 382, 2 135 383 et 2 135 384 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'un côté, et le lot 2 135 416 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, de l'autre côté, connu comme étant la marina Lachine et le parc René-Lévesque dans l'arrondissement de Lachine pour une durée de 40 ans à compter du 1^{er} septembre 2024, à des fins d'accès du public, ayant une superficie de 37 hectares pour une dépense totale de 129 323,88 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.033 1244069001

CE24 1535

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une aide financière de 2 793 858,26 \$ à Un toit pour elles provenant du budget de fonctionnement du Service de l'habitation et qui fait l'objet par la suite d'un remboursement de la Communauté Métropolitaine de Montréal (CMM);
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et Un toit pour elles, établissant les modalités et conditions de versement de cette contribution;
- 3- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer la convention de contribution financière pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.034 1244681004

CE24 1536

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 20 000 \$ par année pendant cinq ans à l'Université du Québec à Montréal afin de contribuer aux meilleures pratiques en gestion de projet par l'entremise de la Chaire de gestion de projet ESG UQAM;

- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.035 1225963001

CE24 1537

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier maximal et non récurrent de 135 000 \$ à Antenne Créative pour la tenue de l'événement HUB Montréal du 21 au 23 octobre 2024;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.036 1248180002

CE24 1538

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 355 000 \$ et un soutien technique estimé à 100 000 \$ dans le cadre de l'appel à projets spécial du Temps des fêtes 2024 du Service de la culture aux organismes ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organisme	Festival ou Événement	Montant recommandé dans ce dossier
Îlot 84	Montréal festif	85 000 \$
Festival Igloo	Festivités du 31 décembre	75 000 \$
L'Auguste Théâtre	Noël dans le parc	75 000 \$
La Lutinerie	Le Grand marché de Noël	110 000 \$
Maison de la poésie	Récits divers	10 000 \$

- 2- d'approuver les projets de convention entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier et du soutien technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.037 1246370008

CE24 1539

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à SIGMA-RH Solutions inc. pour la migration vers le SaaS et le renouvellement du contrat du support et entretien du logiciel SIGMA-RH, pour la période du 3 février 2025 au 2 février 2030, pour une somme maximale de 2 754 755,01 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction solutions institutionnelles, du Service des technologies de l'information, à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.038 1247684005

CE24 1540

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant 1 350 000 \$ pour trois ans, soit pour les années 2025, 2026 et 2027 à raison de 450 000 \$ par année, à la Fondation du Grand Montréal pour la réalisation du mandat du Partenariat Climat Montréal;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement du soutien financier;
- 3- d'autoriser un virement de 1 350 000\$ en provenance du surplus 2021 dédié à l'urgence climatique de compétence locale vers le budget de fonctionnement du Bureau de la transition écologique et de la résilience afin de financer le partenariat entre la Ville de Montréal et la Fondation du Grand Montréal;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.039 1249592003

CE24 1541

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (119 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1249641003

CE24 1542

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de la Ville de Côte-Saint-Luc (45 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1249641004

CE24 1543

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits avant 1940 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement d'Anjou (3 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1245449001

CE24 1544

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter la partie de l'inventaire des immeubles patrimoniaux construits entre 1940 et 1975 de l'agglomération de Montréal visant le territoire de l'arrondissement de Saint-Laurent (83 immeubles), conformément à l'article 120 de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1249641002

CE24 1545

Attendu que la Ville de Montréal a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

Attendu que la Ville de Montréal doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

que la Ville de Montréal :

- 1- s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- 2- s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;
- 3- approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 5 et finale ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 4- s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des années du programme;
- 5- s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- 6- atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 5 et finale ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1249569005

CE24 1546

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'offrir aux conseils d'arrondissements concernés que le Service des infrastructures du réseau routier (SIRR) prenne en charge le processus d'appel d'offres, l'octroi de contrat et la réalisation de travaux de planage-revêtement de la chaussée pour les tronçons de rues locales dans des contrats visant les travaux de réhabilitation des conduites d'eau potable et/ou le remplacement des branchements d'eau en plomb ou en matériaux non conformes ayant été en contact avec le plomb (RESEP), conformément au premier alinéa de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4).

Adopté à l'unanimité.

30.006 1247231050

CE24 1547

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter la Résolution du conseil municipal de Montréal désignant les immeubles sur lesquels le droit de préemption est exercé et qui peuvent être ainsi acquis aux fins de réserve foncière dans les secteurs stratégiques de planification.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1244009001

CE24 1548

Considérant que le lac des Deux Montagnes est un réservoir naturel d'importance pour la fiabilité de l'approvisionnement et pour la qualité de l'eau potable pour près d'un million de personnes résidant à proximité et en aval du lac des Deux Montagnes;

Considérant que le lac des Deux Montagnes est un écosystème précieux abritant une richesse biologique qui participe à l'épanouissement et au dynamisme des communautés humaines, animales et floristiques de la grande région métropolitaine de Montréal et au-delà;

Considérant que le lac des Deux Montagnes est une destination de choix pour les pratiques récréotouristiques et le contact avec la nature pour la région métropolitaine de Montréal et que cet achalandage a des impacts sur les milieux naturels;

Considérant que les effets des changements climatiques amplifient l'intensité et la fréquence des épisodes de précipitation entraînant surverses et inondations;

Considérant que les territoires riverains au lac sont particulièrement vulnérables à l'élévation du niveau d'eau en période de crue et de fortes pluies et que cela entraîne de nombreux dommages sur les populations locales provoquant des pertes matérielles et une détresse psychologique chez les sinistrés;

Considérant que la protection de ce patrimoine naturel est une responsabilité partagée et que les différents paliers gouvernementaux, les entreprises et la société civile sont appelés à jouer un rôle pour relever les défis actuels et futurs de ce plan d'eau;

Considérant que la charte d'engagement du lac des Deux Montagnes est le fruit d'un travail de concertation et de cocréation qui a mobilisé plus d'une quarantaine de parties prenantes des quatre régions riveraines;

Considérant que la réalisation de la vision et l'atteinte des six ambitions de la charte nécessitent des efforts communs entre toutes les parties prenantes concernées par les enjeux du lac. Ces efforts doivent transcender les frontières administratives afin d'amplifier les retombées positives;

Considérant que les municipalités et les MRC riveraines sont en première ligne des bouleversements futurs et que par les pouvoirs qu'elles possèdent en matière d'aménagement et de planification du territoire, elles sont des actrices incontournables pour l'atteinte de la vision;

Considérant que la mise en œuvre de la charte permet de répondre à plusieurs orientations de la Stratégie québécoise de l'eau et aux futures orientations gouvernementales en aménagement du territoire du gouvernement du Québec;

Considérant que le gouvernement du Québec s'est engagé à adopter un Plan Nature qui précisera comment la société québécoise participera à l'atteinte des objectifs et cibles du cadre mondial de la biodiversité d'ici 2030;

Il est

RÉSOLU :

que la Ville de Montréal adhère à la *Charte d'engagement du lac des Deux Montagnes* et s'engage, dans la limite de ses capacités et de ses domaines de compétences, à :

- devenir un leader et un ambassadeur de la *Charte d'engagement du lac des Deux Montagnes*;
- prendre une part active dans la réalisation des ambitions en les traduisant en actions sur son territoire d'intervention;
- collaborer à la recherche de solutions et à l'expérimentation de projets collectifs pour maximiser l'efficacité des actions et favoriser une approche intégrée et coordonnée à l'échelle du lac et de son bassin versant;
- contribuer activement au processus de mobilisation des connaissances en participant, entre autres, aux événements organisés dans le cadre de la démarche ou en partageant des informations;
- mobiliser, accompagner ou sensibiliser la population et ses partenaires aux enjeux et aux meilleures pratiques pour répondre aux problématiques du territoire;
- participer ou à se tenir informé des activités des instances de concertation présentes sur le territoire afin de favoriser la cohérence, la complémentarité et l'efficacité des mesures ainsi que des outils de planification mis en place.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1248170001

CE24 1549

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) à accorder un contrat à Tro-Chânes inc. dans le cadre des travaux de sécurisation de la Place des Nations (lot 1), aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 370 784,50 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 20240826PUBCO;
- 2- d'autoriser une dépense de 296 348,06 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 118 539,23 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1247862011

CE24 1550

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la dépense estimée à 172,46 \$ relative au déplacement de Mme Sophie Mauzerolle, membre du comité exécutif responsable du transport et de la mobilité, et de Mme Magda Popeanu, membre du comité exécutif responsable de la performance organisationnelle, de la participation citoyenne et de la démocratie, dans le cadre du Sommet de la démocratie municipale, organisé par l'Union des municipalités du Québec, qui se tiendra à Québec, le 17 octobre 2024;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.010 1246533004

CE24 1551

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de nommer, à partir du 22 octobre 2024, M. Georges Drolet, architecte, et M. Karl Dorais Kinkaid, urbaniste, à titre de membres du Comité Jacques-Viger pour un premier mandat renouvelable de trois ans;
- 2- de remercier Mme Maryse Laberge, architecte, et M. Mario Brodeur, architecte, pour leur apport aux travaux du Comité Jacques-Viger au cours des six dernières années de leurs mandats.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1249671005

CE24 1552

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de nommer M. Basel Abbara, architecte, à titre de membre du Conseil du patrimoine de Montréal, et ce, jusqu'à la fin de son présent mandat prévue le 29 novembre 2024;
- 2- de nommer M. Philippe Lupien, architecte, à titre de membre du Conseil du patrimoine de Montréal, et ce, jusqu'à la fin de son présent mandat prévue le 18 avril 2026.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1249671006

CE24 1553

Vu la résolution CA24 210195 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 3 septembre 2024;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le budget de la Ville de Montréal pour l'année 2025 afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Verdun, d'une contribution financière de 50 000 \$ provenant du Fonds pour le transport actif, relativement à la planification d'une mobilité active dans le cadre d'un plan de mobilité durable de Verdun, conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1242959006

CE24 1554

Vu la résolution CA24 210194 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 3 septembre 2024;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le budget de la Ville de Montréal, pour l'année 2024, afin de tenir compte de la réception par l'arrondissement de Verdun d'une contribution financière de 4 800 \$, non taxable, provenant du Programme de soutien aux activités sportives et de loisirs nautiques 2024 de Sport et Loisir de l'Île de Montréal et devant être versée à NAVI Espace Nautique inc. pour la tenue de l'événement « Prêt gratuit de kayak et de planche à pagaie », conformément à l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à cette somme à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et de développement social;
- 3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1245163004

CE24 1555

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'adopter la mise à jour de la structure du programme de contributions financières pour la transition écologique pour l'année 2025;
- 2- d'autoriser un virement de 600 000\$ en provenance du surplus 2021 dédié à l'urgence climatique de compétence locale vers le budget de fonctionnement du Bureau de la transition écologique et de la résilience afin de financer l'année 2025 du Programme de contributions financières pour la transition écologique (PCFTE).

Adopté à l'unanimité.

30.015 1249320003

CE24 1556

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2024) (23-044), l'ordonnance numéro 15, jointe au présent dossier décisionnel, pour accorder la gratuité de l'utilisation du TAZ, d'une valeur de 19 369,04 \$, taxes incluses, incluant la location, la direction technique et l'entretien ménager, au Conseil du sport de Montréal, le 28 novembre 2024, dans le cadre de la tenue du Gala Podium Montréal.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1244141001

CE24 1557

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis d'alcool de l'organisme Vino Disco, enregistrée au numéro 1178589942, dans le cadre de l'événement « Halloween 2024 » jusqu'à 8 h le 2 novembre 2024;
- 2- d'approuver la prolongation des heures d'exploitation du permis de réunion de l'organisme Le Livart, enregistrée au numéro 1171452106 le 16 novembre 2024 jusqu'à 6 h dans le cadre des célébrations de leur 8^e anniversaire.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1248994011

CE24 1558

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les services de collecte (16-049) et le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », et d'en recommander l'adoption à une assemblée subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1242937002

CE24 1559

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération visant à favoriser la cohérence des interventions en ce qui concerne l'exercice des compétences relatives aux matières résiduelles (RCG 17-009) », et d'en recommander l'adoption à une assemblée subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1242937003

CE24 1560

Vu la résolution CA24 30 09 0253 du conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles en date du 3 septembre 2024;

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant le remplacement de l'affectation du sol pour le site de l'Église Saint-Enfant-Jésus et de la Maison du citoyen, la modification de la carte « Les parcs et les espaces verts », la création de la nouvelle liste des bâtiments d'intérêt patrimoniaux « Immeubles à vocation historique culturelle » et le transfert du site de l'Église Saint-Enfant-Jésus de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architecturale hors secteurs de valeur exceptionnelle vers la nouvelle liste « Immeubles à vocation historique culturelle ».

Adopté à l'unanimité.

40.005 1245909006

CE24 1561

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide à l'accessibilité des commerces (PAAC) (RCG 17-011) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1248994010

CE24 1562

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement abrogeant le Règlement sur le transport par taxi (RCG 10-009) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1245548004

CE24 1563

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle (18-038) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.008 1249587002

CE24 1564

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

Adopté à l'unanimité.

40.009 1249587003

CE24 1565

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 150 000 000 \$ afin de financer la construction des nouvelles serres d'exposition du Jardin botanique », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.010 1247227004

CE24 1566

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 107 613 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement et de réaménagement du domaine public et de réfection des infrastructures souterraines dans le cadre du projet du Quartier des gares », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente;

Adopté à l'unanimité.

40.011 1245569002

CE24 1567

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 93 568 000 \$ afin de financer les travaux de réaménagement du domaine public et de réfection des infrastructures souterraines dans le cadre du projet Sainte-Catherine Ouest », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.012 1247245002

CE24 1568

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil d'agglomération, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 12 675 900 \$ afin de financer les travaux de réfection des réseaux primaires d'aqueduc et d'égouts dans le cadre du projet Sainte-Catherine Ouest », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.013 1247245001

CE24 1569

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « place de l'Ange-Cornu » la nouvelle place publique située près de l'école primaire Paul-Bruchési dans l'emprise de la rue De Lanaudière, entre le boulevard Saint-Joseph Est et la rue Gilford, sur une partie du lot numéro 1 193 017 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, comme illustré sur le plan joint au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

40.014 1244521008

CE24 1570

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver les initiatives culturelles décrites au dossier décisionnel;
- 2- d'autoriser l'occupation du domaine public du 19 octobre au 3 novembre 2024.

Adopté à l'unanimité.

40.015 1247317015

CE24 1571

Il est

RÉSOLU :

d'approuver l'accès au Programme d'aide aux employés et à la famille (PAEF) pour les membres du personnel de cabinet de la Ville de Montréal à compter du 9 octobre 2024.

Adopté à l'unanimité.

50.001 1248045002

CE24 1572

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et l'Association des pompiers de Montréal inc. (APM) concernant la modification de la clause 13.02 de la convention collective à l'égard du délai de comblement des postes vacants d'officiers et réglant le grief 23-CC-2020.

Adopté à l'unanimité.

50.002 1246404003

CE24 1573

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser l'entente de prêt de service entre la Sûreté du Québec (SQ) et la Ville de Montréal pour la période du 14 octobre 2024 au 13 octobre 2027 pour l'affectation d'un maximum de trois ressources policières du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) à l'Escouade intégrée en renseignement sur la violence armée (EIRVA) de la SQ pour une période de trois ans chacune, renouvelable pour une durée maximale d'une année, ainsi que les modalités et conditions pour l'exercice des activités de l'EIRVA à partir des locaux du SPVM mis à sa disposition;
- 2- d'autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2024 de 98 670 \$;
- 3- d'autoriser un ajustement de la base budgétaire pour 2025 à 2028 selon les informations inscrites au dossier décisionnel;
- 4- d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de trois postes policiers à partir de la date prévue du début du prêt de service;
- 5- d'autoriser le directeur du Service de police de la Ville de Montréal à signer l'entente de prêt de service pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 6- d'imputer ces revenus et ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

50.003 1245326004

CE24 1574

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal le rapport final du Comité de la Ville de Montréal sur la langue française intitulé « Renforcer Montréal, métropole francophone des Amériques ».

Adopté à l'unanimité.

60.001 1245683001

Levée de la séance à 10 h 18

70.001

Les résolutions CE24 1488 à CE24 1574 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Luc Rabouin
Président du comité exécutif

Domenico Zambito
Greffier adjoint